
S É N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE 1964-1965

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. Ripert, Commissaire général adjoint du Plan d'équipement et de la Productivité, et M. Delord, Conseiller aux Affaires sociales. Le président a d'abord présenté à la commission les excuses de M. Dumas, Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, qui venait de lui faire connaître qu'un empêchement de dernière minute le privait de la possibilité de présenter à la commission M. Ripert et M. Delord et d'introduire le débat.

M. Ripert a exposé devant la commission les principes selon lesquels le projet de loi sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan avait été élaboré et a souligné qu'il fallait distinguer deux phases dans le processus d'établissement du Plan : celle de la définition des options et celle de l'élaboration proprement dite du Plan. Il a indiqué que, pour les emplois généraux auxquels est rattachée une partie importante des dépenses qui intéressent la Commission des Affaires culturelles, l'indice avait été fixé à 154-155, indice le plus élevé de ceux retenus dans le rapport du Gouvernement.

Le commissaire général adjoint a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par la commission et qui concernaient, notamment, la rentabilité économique de l'enseignement et de la recherche scientifique, les effets économiques de la

publicité, l'intégration de l'Europe scientifique et technique, le déficit de la balance brevets-licences, l'amélioration de la valeur professionnelle de la population active, les équipements de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, la rémunération des professeurs et des chercheurs, la mise au point d'une politique d'enseignement spécifiquement conçue pour faciliter la croissance économique, la collaboration du Commissariat général au Plan avec l'O. C. D. E. et le Ministère de l'Education nationale, la répartition des dépenses concernant l'enseignement et la recherche scientifique et technique entre les trois groupes distingués par le projet de loi : investissements productifs, consommation des ménages, emplois généraux.

M. Ripert a reconnu qu'le Commissariat général au Plan n'avait pas encore les moyens nécessaires pour effectuer des calculs précis de rentabilité de l'enseignement et de la recherche scientifique et technique mais que tout portait les auteurs du projet de loi à penser que cette rentabilité était très importante et que, par conséquent, une priorité devait être accordée à ces aspects fondamentaux. Il a également précisé que sur un certain nombre de points des réponses pourraient être données à la commission lors de l'élaboration du Plan définitif, le stade actuel de cette élaboration étant seulement celui de la définition des grandes options, étant entendu que déjà une priorité est accordée aux emplois généraux dans lesquels l'éducation nationale occupe une place très importante.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 1^{er} décembre 1964. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a procédé à une seconde audition de M. Pierre Massé, Commissaire général du Plan, qu'accompagnait M. Lemerle, Chef des Services économiques de cet organisme, afin de lui permettre de répondre à un certain nombre de questions qui lui avaient été posées, notamment par M. Pinton sur les problèmes de moyens de communication.

Parlant de la vérité des prix dans les transports, le commissaire général, après avoir indiqué que l'optimum économique est assuré par des tarifs conformes au coût, a reconnu que la tarification actuelle était très éloignée de cet idéal mais ne pouvait être profondément modifiée sans inconvénient pour l'économie.

En ce qui concerne les investissements téléphoniques, le commissaire général, après avoir noté l'ambiguïté du mot « rentabilité » qu'il fallait prendre dans son sens le plus large et ne pas considérer du seul point de vue budgétaire, a indiqué

que la progression des équipements de ce secteur serait supérieure à celle de la moyenne des investissements collectifs. M. Beaujannot a souligné que le retard pris dans ce domaine nuisait gravement à la décentralisation.

Au sujet de la liaison Mer du Nord—Méditerranée, M. Pierre Massé a indiqué que le principe de la réalisation de cet axe économique avait été retenu sans qu'un choix ait été fait du mode de transport prévu. M. Pinton ayant souligné l'ambiguïté des formules employées à ce sujet dans le rapport et rappelé la déclaration de M. Pompidou à l'Assemblée Nationale semblant donner la préférence à la voie fluviale, le commissaire général a déclaré qu'il n'était pas convaincu de la rentabilité de la formule mais qu'il n'y avait en tout cas aucune ambiguïté sur l'axe économique choisi pour des raisons géographiques et en raison de son caractère européen.

Au sujet de l'enseignement, M. Longchambon a souligné la priorité dont aurait dû bénéficier l'enseignement et regretté qu'il n'en ait pas été suffisamment tenu compte. M. Massé lui a répondu qu'il était conscient de l'importance du problème, qu'il avait fallu tenir compte de l'ensemble des besoins et qu'en tout état de cause le maximum possible serait fait, en particulier pour la recherche.

Répondant aux questions de MM. Filippi et Pautzet relatives aux options du V^e Plan concernant l'agriculture, le Commissaire général du Plan a tout d'abord indiqué que la prévision relative à la diminution de la population agricole active correspondait à la prolongation de la tendance passée, ce qui, compte tenu de la structure d'âge de la population agricole, se traduisait par une tendance à la diminution de l'exode agricole.

Il a précisé, d'une part, que cette diminution de la population agricole ne devrait pas avoir d'effet de freinage sur le taux d'accroissement de la production agricole, d'autre part, qu'une diminution plus forte de la population agricole entraînerait un coût supplémentaire qui réduirait singulièrement le bénéfice du taux d'expansion économique supplémentaire qu'elle rendrait possible.

S'agissant de l'hypothèse d'augmentation des prix agricoles, M. Massé a reconnu qu'il était encore difficile d'apprécier avec exactitude l'incidence du rapprochement des prix européens et que, selon les décisions prises à Bruxelles, il y aurait lieu, éventuellement lors de l'établissement du V^e Plan, de faire des corrections dans le passage des orientations aux objectifs.

En ce qui concerne l'application éventuelle de la T. V. A. à l'agriculture, le Commissaire général du Plan a indiqué qu'elle n'était pas mentionnée dans les options proposées.

Quant à l'application à l'agriculture du principe de l'accroissement de la part d'autofinancement dans le financement des investissements des entreprises, M. Massé a indiqué que, dans l'état actuel des travaux du V^e Plan, aucune projection sectorielle n'avait encore été faite.

Répondant enfin à la question de savoir si, à défaut d'une programmation européenne, un plan français pouvait encore être envisagé en 1970, le Commissaire général du Plan a rappelé que, compte tenu des perspectives de développement d'une politique économique à moyen terme dans le cadre de la C. E. E., l'insertion de la planification française dans le cadre européen pouvait être envisagée.

Au sujet des variantes évoquées par M. Filippi, M. Massé a tout d'abord reproché au document établi par le P. S. U. de ne pas contenir de programmation en valeur et déclaré que la mise en œuvre d'un tel plan entraînerait une « flambée » des prix en même temps qu'il nécessiterait un appel important à l'immigration.

En ce qui concerne la réforme de la distribution, M. Pierre Massé, après avoir rappelé qu'une commission spéciale suivait ce problème, a indiqué que les formules retenues s'inspiraient du principe de la neutralité fiscale et administrative et postulaient la simplification des mécanismes. Il a estimé, quant à lui, qu'il fallait donner la priorité aux prêts concernant les formes les plus modernes du commerce. D'autre part, il a rappelé l'intention du Gouvernement d'étendre la T. V. A. au commerce de détail pour taxer les marges au lieu des prix.

Au sujet des loyers, M. Filippi a dit sa préférence pour les conclusions du comité Rueff-Armand, qui lui apparaissent plus modérées et plus sages.

A propos du classement des investissements en « collectifs » et « productifs », M. Massé a précisé que celui-ci était motivé essentiellement par le caractère budgétaire des uns et non-budgétaire des autres.

Parlant, d'autre part, du caractère de prévision ou d'objectif à donner aux taux de croissance, le commissaire général a indiqué que ceux-ci doivent être tous considérés comme des objectifs en ordre de grandeur, sauf peut-être pour le commerce extérieur dont l'équilibre est un impératif. Il a rappelé, par ailleurs, qu'une expansion plus forte que prévu restait possible, le Gouvernement n'intervenant qu'en cas de progression insuffisante ou, dans l'hypothèse d'un dépassement, que s'il y avait dérapage des prix.

M. Massé a, ensuite, souligné le danger de sous-emploi qui résulterait d'une progression trop rapide de la productivité et insisté sur la nécessité d'une politique des revenus pour concilier stabilité et plein emploi.

Au sujet des charges militaires, il a précisé que si les achats des armées étaient portés à l'indice 134-135, la progression des dépenses de personnel serait limitée à 117-118, ce qui ramène la progression moyenne à 127-128 égale à celle du produit intérieur brut.

Un échange de vues s'est ensuite instauré entre MM. Massé et Filippi concernant la progression relative des dépenses budgétaires et du produit intérieur brut. M. Filippi a estimé que les premières croîtraient plus vite que le second, ce qui est contraire aux objectifs affirmés et aux directives de Bruxelles. Mais M. Massé a estimé que cette double tendance pouvait avoir un caractère provisoire limité à la durée du plan de stabilisation et qu'il était, en tout cas, souhaitable de limiter les charges directes de l'Etat en réduisant les subventions et les dépenses de fonctionnement des administrations. M. Filippi a récusé, pour sa part, toute mesure tendant à limiter artificiellement les dépenses en procédant à des mesures de débudgétisation qui reviendraient à « concilier les apparences et les principes ».

M. Massé a clos ce débat en constatant qu'en raison de l'évolution de notre société, les investissements collectifs prennent le pas, dans une certaine mesure, sur les équipements productifs.

Répondant enfin à M. Bouquerel qui lui signalait l'intérêt de la liaison Seine—Est, le commissaire général a rappelé que la priorité avait été donnée sans ambiguïté à la liaison mer du Nord—Méditerranée mais que cet effort n'exclurait pas ceux qui pourraient être entrepris pour d'autres projets.

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Henri Cornat, vice-président.* — La commission a entendu l'exposé de M. Jean Filippi, rapporteur du projet de loi sur les options du V^e Plan (n^o 52, session 1964-1965).

Celui-ci a donné tout d'abord connaissance du plan sommaire de son rapport :

- I. — Hypothèses et données de base ;
- II. — Options ;
- III. — Conditions et moyens de l'expansion ;
- IV. — Variantes ;
- V. — Travaux des Assemblées ;
- VI. — Difficultés, contradictions et limites.

Répondant au rapporteur qui proposait de mettre en « Annexes » l'aspect sectoriel et géographique et les données « exogènes », M. Pinton a déclaré que cela risquait de faire attacher moins d'importance à ces parties du rapport ; MM. Pams et Cornat, eux, ont approuvé la proposition du rapporteur en demandant qu'on insiste sur les options fondamentales du Plan.

Dans son introduction, M. Filippi — après avoir posé la question de savoir si le Sénat avait le droit d'amender le projet — rappellera les innovations de procédure et de méthode du V^e Plan, en soulignant qu'il existe actuellement une véritable « éthique du Plan ».

Le premier chapitre évoquera « les données de base » : existence de la C. E. E. et ouverture des frontières douanières ; existence de déséquilibres régionaux ; situation de la France au point de départ du V^e Plan ; données qui composent, en quelque sorte, « l'environnement du Plan ».

Le chapitre II du rapport (Options) soulignera l'existence de facteurs « exogènes » importants (dépenses militaires et aide aux pays sous-développés) et développera les options proposées par le Commissariat général du Plan et ratifiées par le Gouvernement, sous leur triple aspect global, sectoriel et géographique.

Le chapitre III (Conditions et moyens de l'expansion) posera essentiellement la question de savoir si le Gouvernement a la volonté — et les moyens — de faire aboutir le Plan ? Le meilleur moyen de développer l'exportation — a déclaré M. Filippi — est d'avoir une situation économique saine, incitant les industriels à exporter ; il a longuement développé le problème de l'investissement productif et indiqué que l'objectif de 70 p. 100 d'auto-financement n'était pas ambitieux, mais absolument nécessaire.

MM. Pams, Pauzet, Cornat, Lebreton ont posé des questions au rapporteur sur :

- les tarifs de transport et la nécessaire coordination des moyens de transport ;
- les investissements productifs sur le plan agricole ;
- les pourcentages comparés de la France et des pays étrangers en matière d'autofinancement ;
- la mentalité des Français vis-à-vis de l'épargne.

Le rapporteur a critiqué la « débudgétisation » opérée par le Gouvernement, sa rigueur vis-à-vis du crédit à moyen terme et le financement des investissements par l'impôt. Parlant de la structure des entreprises, il a souligné que sa réforme était souvent liée à la question des investissements étrangers.

Abordant le chapitre IV (choix et variantes), M. Filippi a exposé ce qu'il appelle « la tentation P. S. U. » et rappelé la réponse de M. Massé à la question de savoir ce que rapporterait la suppression partielle des dépenses militaires et de l'aide au tiers-monde ; il a suggéré que la commission invite le Gouvernement à avoir — dans ce domaine — une « ouverture européenne ».

M. Houdet, rapporteur pour avis de la Commission des Finances, a posé la question de savoir s'il ne devrait pas y avoir un certain « rattrapage » pour les salariés appartenant au secteur public et para-public — qui n'ont pas bénéficié de l'expansion du IV^e Plan — ; dans le cas contraire, il a souligné le risque de voir se créer un climat social dégradé.

M. Blondelle a demandé comment serait réalisé l'équilibre de la balance commerciale et regretté qu'on ne parle que d'expansion industrielle dans le Plan, en négligeant l'expansion agricole.

Répondant à M. Champleboux, M. Filippi a indiqué qu'il déposerait, au nom de la commission, un amendement ramassant ses différentes conclusions, mais qu'au cours du débat public, le Sénat serait sans doute amené à demander au Gouvernement une déclaration d'intentions, comme il l'avait fait à l'Assemblée nationale.

Le rapport de M. Filippi a été adopté, ainsi qu'un amendement tendant à compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« ... sous réserve que soient recherchées :

« — dans le cadre européen, une répartition plus équitable des charges résultant de l'aide aux pays en voie de développement, d'une part, et une mise en commun de l'effort de défense, d'autre part ;

« — dans le cadre national, la possibilité d'adopter un taux d'expansion plus élevé, grâce à un accroissement tant de l'emploi que de la productivité.

« Les ressources ainsi dégagées devront bénéficier aux salariés jusqu'à concurrence de 1 p. 100 du produit intérieur brut, sous forme, après consultation des syndicats par le Gouvernement, soit d'une augmentation de salaires, soit d'une réduction de la durée du travail. »

Avant la conclusion du débat, sont encore intervenus MM. Hector Dubois, Raymond Brun (sur la Communauté européenne en matière de défense), Pinton, Beaujannot et Toribio.

AFFAIRES ETRANGERES,
DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé préliminaire de M. de Chevigny, rapporteur pour avis du projet de loi de programme (n° 59, session 1964-1965) relative à certains équipements militaires.

Après avoir défini la nature de la loi de programme et la portée du vote à émettre, M. de Chevigny a examiné l'évolution de la force nucléaire stratégique jusqu'en 1970 ainsi que l'avenir ouvert par le projet de loi aux armements tactiques ; il a conclu sur les aspects politiques que soulève l'adoption du projet présenté par le Gouvernement.

L'exposé préliminaire du rapporteur a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Monteil, Soufflet, Ménard, Bayrou et Lecanuet.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a procédé dans la matinée à la désignation d'un candidat titulaire et de deux candidats suppléants pour représenter le Sénat au sein du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (décret n° 64-862 du 3 août 1964).

Titulaire : M. Soudant.

Suppléants : MM. de Wazières et Henriet.

Ayant approuvé les têtes de chapitres envisagées par le rapporteur M. Menu pour fixer l'orientation de ses travaux, la commission a entendu la première partie de l'avis, se développant selon le plan suivant :

I. — Introduction : la planification, la définition et la finalité du Plan, sa préparation, ses données générales.

II. — Les limites de l'option, les choix préalables, les variantes.

Après une suspension, la commission a repris ses travaux dans l'après-midi en poursuivant l'examen des chapitres du projet de rapport pour avis :

III. — Les équipements collectifs sanitaires et sociaux, leur évolution, leur nécessité, leur place.

IV. — L'emploi, la démographie et la population active ; le plein emploi ; les migrations de main-d'œuvre et l'aménagement du territoire, l'immigration de la main-d'œuvre étrangère ; la durée du travail. — L'aménagement des horaires, le travail des femmes et le troisième âge. — La promotion sociale, l'enseignement technique ; la formation et la réadaptation professionnelle.

V. — La répartition des fruits de l'expansion et du progrès ; la consommation des ménages ; les salaires ; le S. M. I. G. ; l'auto-financement. — La politique des revenus et les réformes de structure ; les prestations sociales ; la sécurité sociale, la Commission des « transferts sociaux ».

VI. — Les Départements d'Outre-Mer.

VII. — Le rôle des élus.

A diverses reprises la lecture du projet de rapport pour avis a été interrompue pour permettre à différents commissaires de poser des questions ou de faire connaître leur point de vue. Ont notamment pris la parole : MM. Méric, Henriet, Bossus, Mme Cardot, MM. Lagrange, Le Basser, Bruneau, Fournier, Grand et Messaud.

La commission a en fin de séance adopté l'avis de M. Roger Menu.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 1^{er} décembre 1964. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — A la suite de la démission de MM. Richard et Bousch, la commission a procédé à une nouvelle désignation des candidats à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1965. Ont été ainsi désignés : MM. Alric, Brousse, Coudé du Foresto, Lachèvre, Masteau, Pellenc, Roubert comme candidats titulaires, et MM. Armengaud, Chochoy, Descours Desacres, Kistler, Louvel, Maroselli, Raybaud comme candidats suppléants.

La commission a examiné le rapport pour avis de M. Bousch sur le projet de loi (n° 34, session 1964-1965) adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, instituant le bail à construction et relatif aux opérations d'urbanisation. Les mesures d'ordre fiscal, sur lesquelles portait l'avis de la commission, ont été adoptées sans modification.

M. Houdet a ensuite présenté son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 52, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan. Le rapporteur a rappelé que le dépôt de ce projet de loi était consécutif à l'adoption d'un amendement sénatorial au projet de loi portant approbation du IV^e Plan de développement économique et social; il a mis en relief les innovations techniques apportées par le projet: des indicateurs d'alerte devront avertir des seuils inflationnistes ou récessionnistes; une programmation en valeur complète la programmation en volume et permettra d'obtenir plus d'équité entre les différentes catégories sociales; le commissariat au Plan recevra des directives pour que la régionalisation soit plus poussée; les commissions de développement économique régional pourront délibérer des orientations diverses au cours de l'élaboration du plan.

Avant de juger des options, le rapporteur pour avis a souligné que le contexte économique actuel est moins favorable que celui des années 1960-1961: l'excédent de la balance commerciale est devenu nul, on constate une chute de croissance du taux de l'investissement productif, l'ouverture de nos frontières facilitera les importations non contrôlables, la construction de logement social a été ralentie; concernant la main-d'œuvre, il est à craindre que l'immigration étrangère nécessaire soit contrariée par les besoins des autres pays.

Les options proposées concernent: un taux d'expansion de la production intérieure brute avoisinant 5 p. 100 par an (indice 127-128 en 1970, base 100 en 1965); un redressement de l'investissement productif; l'équilibre du commerce extérieur; la répartition des produits de l'expansion.

Pour réaliser la programmation en valeur, il faut rechercher des équilibres dans le domaine des finances publiques, de l'épargne et de l'investissement, et dans le domaine des comptes extérieurs.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a souligné que si les objectifs étaient clairs, les risques d'une nouvelle « surchauffe » ne pouvaient être écartés.

L'exposé du rapporteur a été suivi de différentes interventions. Outre M. Alex Roubert, président, sont intervenus:

— M. Filippi, rapporteur de la Commission des Affaires économiques et du Plan sur le fait que la masse budgétaire augmentant plus vite que le produit intérieur brut, le plan ris-

quait d'être inflationniste ; le plan est ambitieux en matière de salaire, mais d'une grande modestie quant à la consommation des ménages et des salariés ;

— M. Alric sur le mode de calcul du taux de l'expansion ;

— et M. Armengaud qui a fait part de ses observations sur les différentes options présentées.

Jeudi 3 décembre 1964. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, la commission a entendu M. Coudé du Foresto, rapporteur du projet de loi de programme (n° 59, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relative à certains équipements militaires.*

Cette loi-programme porte sur six années, du 1^{er} janvier 1965 au 31 décembre 1970. Examinant tout d'abord l'aspect financier du projet de loi, le rapporteur a précisé que l'ensemble des dépenses militaires prévisibles pour la période serait de l'ordre de 142 milliards de francs ; les opérations inscrites dans la loi-programme, qui concernent la force nucléaire stratégique, la force de manœuvre et de défense opérationnelle du territoire et la recherche fondamentale représentent 55 milliards de francs ; les dépenses militaires prévues représentent 5,5 p. 100 du produit national brut ; le rapporteur a soumis à la commission la question de la comptabilité de ce pourcentage avec la situation économique générale du pays ; l'aspect technique du projet semble partir de deux postulats relatifs l'un à l'orientation d'un éventuel conflit, l'autre à l'emploi des armes nucléaires stratégiques ; le rapporteur a interrogé la commission sur le point de savoir si l'armement devait comprendre une partie nucléaire, stratégique ou tactique, ou si l'essentiel de l'effort devait être reporté sur l'armement classique.

Le rapporteur a ensuite mis en relief les goulots d'étranglement auxquels se heurte le projet en discussion : la pénurie de crédits et de potentiel humain en matière de recherche, le niveau des ressources en énergie, l'environnement et les possibilités en matière d'essais atomiques ; la mise en œuvre des dispositions proposées dans le projet de loi postulent un certain nombre de paris : la mise au point des quatre usines de Pierrelatte pour l'année 1968, l'utilisation du plutonium irradié, la miniaturisation, et des réalisations en matière de protection civile.

En conclusion, le rapporteur a souligné l'aspect politique prédominant du projet en discussion. Après l'exposé du rapporteur, M. de Chevigny est intervenu au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'audition de M. le Ministre des Armées sur le projet de loi de programme relative à certains équipements militaires (n° 59, session 1964-1965).

Dans son exposé, le ministre a tout d'abord analysé l'aspect financier de la loi. Le programme, pour la période 1965-1970 s'élève à un total de 54.898 millions de francs, qui ne comprend pas toutes les dépenses d'équipement. En sont exclus les crédits pour les munitions autres qu'atomiques, l'infrastructure, les gros travaux d'entretien et les réparations importantes. Le total des dépenses programmées et non programmées s'élève à 80 milliards de francs. Les prévisions pour les dépenses de fonctionnement s'élevant à 66 milliards, c'est un total général de 146 milliards de francs qui est prévu pour les dépenses militaires au cours de la période 1965-1970. Cette somme représente un prélèvement de 5 p. 100 du produit national brut, contre 5,6 p. 100 pour la première loi de programme et plus de 6 p. 100 de 1946 à 1960. Ce taux de 5 p. 100 est inférieur non seulement à ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique mais aussi à ceux de l'Italie, de la Belgique et de la Hollande.

L'orientation de ce programme traduit le choix fait en faveur d'un armement nucléaire avec les moyens correspondants de transport (vecteurs) et d'environnement (bases de lancement, équipements électroniques). Les dépenses atomiques représentent 41 p. 100 des investissements militaires. Ces dépenses se maintiendront jusqu'en 1970 au niveau atteint en 1965. Elles diminueront ensuite, comme cela a déjà été le cas aux Etats-Unis et en Angleterre.

Par contre, les dépenses continuent d'augmenter pour les engins, car ceux-ci se substitueront entièrement aux avions dans la deuxième génération. Le choix des engins s'explique par leur quasi-invulnérabilité actuelle.

Des crédits importants sont prévus pour deux champs de tir (Landes et Pacifique), car la possibilité de se doter d'un armement atomique dépend autant d'eux que de la puissance économique d'un pays.

Dans le domaine non-nucléaire, les crédits pour les blindés représentent un tiers des investissements des forces terrestres, la moitié avec les crédits pour les munitions. Pour l'armée de l'air, outre des avions modernes, le programme prévoit des engins tactiques. 40 p. 100 des investissements de la marine sont destinés aux sous-marins, dont certains seront atomiques.

Ce programme permettra à la France d'être dotée en 1970 d'une force nucléaire stratégique composée d'engins sol-sol et d'un sous-marin atomique équipé de 16 engins, qui sera suivi de deux autres. La puissance atomique de notre pays

sera, en 1973, égale à 3.000 fois environ celle de la bombe d'Hiroshima. Nous disposerons également de 5 divisions mécanisées et d'une division aérotransportable. La marine possédera 300.000 tonnes de navires de combat. L'armée de l'air aura moitié moins d'avions, mais ils seront plus perfectionnés, et cinq fois plus d'engins. Les effectifs seront de l'ordre de 600.000 hommes, gendarmerie comprise.

Ainsi, à l'armée d'effectifs dont elle disposait en 1961-1962, la France de 1970 aura substitué une armée moins nombreuse mais bien dotée en matériel, et surtout en armement.

Après l'exposé du ministre, M. Edouard Bonnefous a souligné que le second volet d'un programme d'équipement nucléaire devait être la réalisation d'une protection civile véritable. Il s'est étonné qu'on puisse, en 1964, faire un programme dont les prolongements s'étendent presque jusqu'en 1975, alors que l'accélération du progrès technique rend de plus en plus vite caducs les armements. La valeur militaire de notre force nucléaire risque d'être annihilée par la mise au point d'intercepteurs d'engins. Il a regretté que le choix du Pacifique pour l'installation de notre centre d'essais rende celui-ci géographiquement vulnérable. Après avoir affirmé que notre système d'alerte ne pouvait être dissocié de l'O. T. A. N., il a déclaré que la France ne pouvait se prétendre pour la Communauté atlantique sans être également favorable à l'O. T. A. N.

Répondant à M. Edouard Bonnefous, le ministre a déclaré que l'essentiel pour la protection civile était l'efficacité du système d'alerte pour l'installation duquel un milliard de francs sont prévus dans la loi de programme. Il y a également un problème d'équipement sanitaire et d'éducation du public. Les engins anti-engins ne seront pas au point avant 1970 et leur efficacité sera à peu près celle de la D. C. A. contre les avions.

M. René Dubois a souligné que l'alerte militaire ne pouvait être considérée comme un élément de la protection civile. Il a estimé qu'il faudrait au moins donner des directives aux populations pour leur sécurité au cas d'attaque atomique. Il s'est étonné que la France ait renoncé à ses bases au Sahara alors que l'aide de la France à l'Algérie est très importante.

Le ministre a indiqué que, pour des raisons de sécurité, on ne pourrait procéder à des essais thermonucléaires au Sahara. Il a souligné que la paix relative que le monde connaît depuis près de vingt ans était due à l'influence de la puissance atomique des Etats-Unis.

M. Paul Chevallier a souhaité que le monde ne subisse jamais les effets terrifiants de l'utilisation des armes atomiques.

M. Fléchet ayant posé une question relative aux réseaux de détection des engins et des avions, le ministre lui a précisé que nos moyens d'identification étaient au point.

Après le départ du ministre, M. Coudé du Foresto, rapporteur du projet de loi de programme, a présenté les conclusions de son rapport à la commission. Après des interventions de MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, et Colin, celle-ci a adopté ces conclusions tendant à l'adoption du projet de loi, sous la réserve qu'un amendement prévoyant que le programme militaire de la France sera orienté vers la réalisation d'une force européenne y soit incorporé.

Vendredi 4 décembre 1964. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, poursuivant l'examen du projet de loi (n° 52, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V° Plan, a procédé à l'audition de M. Philippe Lamour, président de la Commission nationale de l'Aménagement du territoire.

M. Philippe Lamour a rappelé que le tome IV du projet de loi présenté par le Gouvernement constituait le rapport de la Commission nationale de l'Aménagement du territoire, commission constituée de cinquante membres représentatifs d'associations professionnelles, de régions et également composée de hauts fonctionnaires ; elle dégage à long terme des orientations permettant d'établir les plans successifs.

La politique d'aménagement du territoire se justifie par le fait que le plan aurait tendance à accroître les disparités régionales ; cette politique est de nature à réduire les déséquilibres qui pourraient en résulter ; l'appartenance de notre pays à la Communauté économique européenne nécessite la mise à l'étude de perspectives à long terme, pour une période de vingt ans, correspondant à la durée de quatre plans, et aussi à la mise au travail d'une génération. Un certain nombre d'éléments peuvent servir de base à l'établissement des perspectives : la croissance démographique, l'accroissement du revenu individuel, les besoins en énergie, un plus large temps de loisir, ou plutôt de « non travail ».

Concernant les structures, M. Philippe Lamour a souligné la nécessité de créer de puissants pôles d'attraction constitués par des aires métropolitaines et industrielles ; le tracé des commu-

nications est guidé par la nécessité de mettre en rapport direct les grandes métropoles régionales entre elles et avec les pays de la Communauté européenne.

En conclusion, M. Philippe Lamour a précisé que le rapport de la C. N. A. T. avait pour but de dresser un catalogue des urgences ; l'aventure de la Communauté économique européenne sera fructueuse pour notre pays si certains retards peuvent être comblés.

Répondant à M. Alex Roubert, président, qui l'avait interrogé sur l'articulation des divers organismes compétents en matière de Plan, M. Philippe Lamour a précisé que l'ensemble de l'organisation est né des circonstances : la délégation à l'aménagement du territoire dépend du Premier Ministre ; la Commission nationale à l'Aménagement du territoire est rattachée au Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ; un groupe de travail commun fonctionne en liaison avec l'administration du district de la région de Paris.

M. Philippe Lamour a ensuite répondu à M. Alric sur l'influence de l'intervention de la Communauté économique européenne quant aux disparités régionales ; M. Edouard Bonnefous est intervenu notamment sur le fait que le rapport de la C. N. A. T. ne mettait pas en relief les grandes options nécessaires : la liaison Rhin—Rhône, les besoins en autoroutes et en télécommunications ; d'autre part, les contradictions sont nombreuses entre les différents organismes s'occupant de planification ; enfin, le problème clé est celui du financement, qui n'est pas résolu ; Mlle Rapuzzi a souligné la place trop modeste faite aux méthodes et aux moyens de l'aménagement du territoire ; M. Marrane a évoqué la situation critique du logement, spécialement dans la région parisienne ; M. Descours Desacres est intervenu sur les activités de services, et notamment leur concentration et leur accessibilité ; M. Philippe Lamour a ensuite répondu à M. Houdet, rapporteur pour avis, qui l'avait interrogé sur les conséquences qu'aura pour la France la libre circulation des travailleurs dans les pays du Marché commun, sur les mesures considérées comme susceptibles de réduire l'exode rural, sur les spécialisations industrielles dans les régions de l'Ouest, et enfin sur un axe fluvial complétant vers l'Ouest la liaison mer du Nord—Méditerranée.

Après l'audition de M. Philippe Lamour, la commission a adopté le rapport pour avis de M. Houdet favorable à l'adoption du projet de loi en discussion.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Sur rapport de M. Geoffroy, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 40, session 1964-1965), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, tendant à compléter l'article 335-4 du Code pénal.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN
DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR 1965

Mercredi 2 décembre 1964. — *Présidence de M. Alric, président d'âge.* — La commission a tout d'abord constitué son bureau, qui a été ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Jean-Paul Palewski.
<i>Vice-président</i>	M. Alex Roubert.
<i>Rapporteurs</i>	MM. Louis Vallon. Marcel Pellenc.

Présidence de M. Jean-Paul Palewski, président. — La commission a examiné les différents articles restant en discussion.

A l'article 2 (allègement du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques), elle a repris le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale en limitant à l'année 1965 les dispositions du paragraphe III, après intervention de MM. Marcel Pellenc, Louis Vallon, Alex Roubert, Anthonioz, Souchal et Paquet.

A l'article 6 (exonération partielle des revenus des obligations), elle a adopté le texte du Sénat.

Après intervention de MM. Marcel Pellenc, Louis Vallon et Souchal, elle a adopté l'article 7 dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, complété par un amendement du Gouvernement ramenant de 12 à 10 p. 100 le taux de la retenue à la source visé à l'article 119 bis du Code général des impôts.

A l'article 8 (impôt sur les opérations de bourse), elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale.

A l'article 9 (mesures prises en vue de faciliter la liquidation de certaines sociétés), elle a adopté le texte du Sénat.

A l'article 11 (exonération du revenu des immeubles dont le propriétaire se réserve la jouissance), après une large discussion à laquelle ont pris part MM. Marcel Pellenc, Souchal, Masteau, Lachèvre, Chochoy, Coudé du Foresto, Louis Vallon, Ruais, Alex Roubert, Anthonioz, Rivain et Prioux, elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale, modifié par un amendement du Gouvernement précisant les conditions de déduction pour les immeubles à caractère historique et par un amendement de M. Marcel Pellenc prévoyant au paragraphe II la déduction des grosses réparations, compte tenu de la valeur locative de l'immeuble considéré.

A l'article 12 (imputation des dépenses d'amélioration sur les revenus fonciers), elle a maintenu la suppression votée par le Sénat.

A l'article 14 (déficit déclaré par les contribuables exploitant un domaine agricole à titre accessoire), après intervention de MM. Marcel Pellenc, Louis Vallon, Lachèvre, Chapalain, Rivain, Brousse, Masteau, Souchal et Paquet, elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale, modifié au début du premier alinéa par le texte adopté par le Sénat.

A l'article 15 (publicité sur des portatifs spéciaux), après intervention de MM. Louis Vallon, Marcel Pellenc et Lepeu, elle a adopté le texte voté par le Sénat, modifié par un amendement du Gouvernement autorisant l'extension du droit de timbre aux affiches établies sur d'autres supports.

A l'article 17 (prélèvement sur les recettes des sociétés de courses parisiennes), elle a adopté un amendement du Gouvernement proposant un texte nouveau en limitant le minimum de versement prévu par ce texte au quart de la différence entre les recettes de l'année en cours et celles de l'année 1963.

A l'article 19 (prélèvement exceptionnel sur le fonds de soutien aux hydrocarbures), elle a repris le texte voté en première lecture par l'Assemblée Nationale.

A l'article 26 (dépenses ordinaires des services civils), après intervention de MM. Armengaud, Alex Roubert, Marcel Pellenc, Louis Vallon, Ruais et Prioux, elle a rétabli les crédits de l'Agriculture et des Affaires algériennes réduits ou supprimés par le Sénat, et ceux de l'Education nationale modifiés par l'Assemblée.

A l'article 27 (dépenses en capital des services civils), après un large débat auquel ont pris part MM. Marcel Pellenc, Louis Vallon, Rivain, Lepeu, Raybaud, Lachèvre, Prioux, Souchal,

Chochoy, Anthonioz et Ruais, elle a rétabli les crédits des Affaires algériennes, de l'Agriculture, de la Construction et des Services du Premier Ministre (Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire) modifiés ou supprimés par le Sénat.

A l'article 29 (dépenses en capital des services militaires) elle a rétabli les crédits supprimés par le Sénat.

A l'article 34 (comptes d'affectation spéciale), après intervention de MM. Marcel Pellenc, Louis Vallon, Masteau, elle a repris le chiffre adopté par l'Assemblée Nationale pour les crédits du Fonds routier.

Elle a repoussé l'article 52 bis (nouveau), voté par le Sénat, tendant à majorer le taux de la taxe sur les corps gras alimentaires ainsi que l'article 52 ter (nouveau), voté par le Sénat, concernant la procédure de ratification des ordonnances relatives à la lutte anti-alcoolique.

A l'article 53 (cotisations sociales des exploitants agricoles) elle a adopté le texte voté par le Sénat.

La commission a adopté l'article 53 bis (nouveau) voté par le Sénat, concernant la date d'application de l'indemnité viagère prévue en faveur de certains agriculteurs.

Elle a maintenu la suppression, décidée par le Sénat, de l'article 55 bis (nouveau) relatif à la réforme du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

A l'article 59 (modification des taux des primes et redevances concernant l'extension des locaux industriels et commerciaux dans la région parisienne) elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Elle a maintenu la suppression de l'article 59 bis (taux des loyers des logements économiques et familiaux) décidée par le Sénat.

Elle a adopté l'article 60 bis (nouveau) (extension de dérogation en matière de plus-values foncières) et l'article 73 (nouveau) (droits de mutation à titre onéreux de biens immeubles ruraux), votés par le Sénat.

Enfin, pour tenir compte de l'ensemble de ces décisions, elle a adopté l'article 24 (équilibre général du budget) dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

L'ensemble des propositions de la commission mixte paritaire a ensuite été adopté.